

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

Arrêté du 22 mai 2020 portant placement en situation d'affectation temporaire

NOR : INTJ2012667A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L. 4138-2.2 et R. 4138-30 à R. 4138-33 ;

Vu la loi n° 2009-971 du 3 août 2009 relative à la gendarmerie nationale ;

Vu le décret n° 2008-946 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des officiers de gendarmerie ;

Vu la convention en date du 16 janvier 2020,

Arrête :

Article 1^{er}

Dans l'intérêt du service, la cheffe d'escadron Flavie Vampouille (NIGEND : 309182 - NLS : 8091632 - NID : 0259050088) est placée en situation d'affectation temporaire, à compter du 15 juin 2019, pour une durée maximale de trois ans, en qualité de chargée de projets à la division innovation ouverte « Gatekeeper Defense Lab » au sein de l'agence de l'innovation et de la défense (AID), à Paris (75).

Article 2

L'intéressée exerce ses fonctions au 60, boulevard Général-Martial-Valin, 75015 Paris. Pendant la période définie à l'article 1^{er}, elle est administrée par le service des ressources humaines du commandement du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale, à Rosny-sous-Bois (93). Pour toute question relative à son emploi, le référent militaire désigné est le directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 22 mai 2020.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général de corps d'armée,
directeur des personnels militaires
de la gendarmerie nationale,*

A. DE OLIVEIRA